

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.04.2016

Numéro de version 5

Révision: 29.04.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
 - **Nom du produit ASODUR-LE (A-Komponente)**
 - **Code du produit** 205199
 - 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - **Emploi de la substance / de la préparation** Couche époxy
 - 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
 - **Producteur/fournisseur :**
Schomburg Lux S.à.r.l.
23 Potaschberg
L - 6776 Grevenmacher
Luxemburg
- Tel.: 00352 719 853
E-Mail: info@schomburg.lu
- **Service chargé des renseignements :** Département " sécurité des produits "

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
 - **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
-  GHS09 environnement
- Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
-
-  GHS07
- | | |
|---------------|---|
| Skin Irrit. 2 | H315 Provoque une irritation cutanée. |
| Eye Irrit. 2 | H319 Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Skin Sens. 1 | H317 Peut provoquer une allergie cutanée. |

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger** GHS07, GHS09
- **Mention d'avertissement** Attention
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)
1,6-bis(2,3-ethoxypropoxy)hexane
- **Mentions de danger**
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

(suite page 2)

Nom du produit ASODUR-LE (A-Komponente)

P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.	(suite de la page 1)
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.	
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.	
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.	
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.	

- **Indications complémentaires:**

Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

- **2.3 Autres dangers**

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

- **Description :**

Préparation sans solvants sur base de bisphénol A, résines épichlorhydrine, avec poids moléculaires ≤ 700

- **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 25068-38-6 produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques 50-100%

NLP: 500-033-5 (poids moléculaire moyen ≤ 700)

⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317

CAS: 16096-31-4 1,6-bis(2,3-ethoxypropoxy)hexane 25-50%

⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412

- **Indications complémentaires :**

Contient des combinaisons contenant des époxyds. Suivre les consignes du producteur.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**

- **Indications générales :**

Autoprotection du secouriste d'urgence
Position et transport en position latérale stable

- **après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

- **après contact avec la peau :**

Retirer directement les vêtements salis.
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
Ne pas utiliser des diluants, ni des solvants.

- **après contact avec les yeux :**

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

- **après ingestion :**

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
Présenter l'emballage ou l'étiquette au médecin consulté.

- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Nom du produit **ASODUR-LE (A-Komponente)**

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
- **Autres indications**
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Veiller à une aération suffisante
Éviter le contact avec les yeux et la peau.
Porter un équipement de sécurité. Éloigner les personnes non protégées.
Ne pas inhaler les vapeurs.
Tenir éloignées les sources d'incendie
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
Confection de barrage de sable, de terre ou autre mesure de protection adaptée.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Absorber les matériaux à l'aide de produits absorbants (par ex.: sable, terres d'infusoires) et suivre les consignes de traitement des déchets.
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Tenir les emballages hermétiquement fermés
Travailler dans un endroit aéré (ouvrir portes et fenêtres)
Tenir hors de portée des enfants.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Stocker à un endroit frais.
Ne pas stocker les bidons sans couvercles.
Ne pas stocker dans les espaces destinés aux pauses ou de séjour.
- **Indications concernant le stockage commun :**
Ne pas stocker avec les aliments
Veuillez considérer les VCI - concepts pour les stockages en commun des produits chimiques.
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Tenir les emballages hermétiquement fermés
Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés
Protéger contre le gel.

(suite page 4)

Nom du produit **ASODUR-LE (A-Komponente)**

(suite de la page 3)

- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Prévoir un endroit pour se laver dans le périmètre de travail.
Prévoir une douche pour les yeux ou du spray pour les yeux.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Indications complémentaires :**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Equipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Avant d'entamer les travaux et après chaque pauses appliquer une crème de protection sans graisses ou faible en teneur de graisses.
Retirer les résines époxy de la peau uniquement en utilisant des produits adaptés. En aucun cas, utiliser des solvants pour nettoyer la peau.
Des gants souillés par l'époxy sont à éliminer.
Se référer pour ceci aux paragraphes d'élimination des déchets.
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau
- **Protection respiratoire :** non nécessaire.
- **Protection des mains :** Utiliser des gants en nitrile, en caoutchouc Butyl.
- **Matériau des gants** Caoutchouc butylique - II R : Epaisseur $\geq 0,5$ mm; Temps de rupture ≥ 480 min
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux :** Lunettes de protection.
- **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**· **Indications générales.**· **Aspect:**

· Forme :	liquide
· Couleur :	incolore
· Odeur :	faible, caractéristique

· **Modification d'état**

· Point de fusion :	non déterminé
· Point d'ébullition :	> 200 °C

· **Point d'éclair :** 130 °C· **Température d'inflammation :** 235 °C· **Auto-inflammabilité :** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.· **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.· **Pression de vapeur à 20 °C:** 0,1 hPa

(suite page 5)

Nom du produit **ASODUR-LE (A-Komponente)**

(suite de la page 4)

- | | |
|---|--|
| · Densité à 20 °C: | 1,12 g/cm ³ |
| · Solubilité dans/miscibilité avec l'eau : | insoluble |
| · Viscosité : | |
| · dynamique à 20 °C: | 1588 mPas |
| · 9.2 Autres informations | Pas d'autres informations importantes disponibles. |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Vive réaction en cas d'action des agents d'oxydation
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Peut réagir avec des acides et des agents d'oxydation.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Lors du réchauffement, la formation de produits de décompositions dangereux est possible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**
25068-38-6 produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)
Oral LD50 >5000 mg/kg (Rat)
Dermique LD50 >2000 mg/kg (Rat)
16096-31-4 1,6-bis(2,3-ethoxypropoxy)hexane
Oral LD50 1400 mg/kg (Lapin)
2900 mg/kg (Rat)
Inhalatoire LC50/4 h >100 mg/l (Maus)
- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :**
Provoque une irritation cutanée.
- **des yeux :**
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation :**
Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Indications toxicologiques complémentaires :** Irritant
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagenicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

Nom du produit **ASODUR-LE (A-Komponente)**

(suite de la page 5)

- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique :**
25068-38-6 produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen \leq 700)
LC50 (96h) 2 mg/l (Regenbogenforelle)
EC50 (48h) 1,7 mg/l (Daphnia sp.)
EC50 (48h) 1,7 mg/l (Daphnia magna)
NOEC 0,3 mg/l (Daphnia magna)
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :**
Catégorie de pollution des eaux 2 (Classification propre) : polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **VPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :**
Remise à des entreprises de traitement de déchets agréées.
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Le matériel durci mélangé avec le durcisseur peut être, après consultation des charges, être considéré comme ordures ménagères.
- **Catalogue européen des déchets**
07 00 00 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE
07 02 00 déchets provenant de la FFDU de matières plastiques, caoutchouc et fibres synthétiques
07 02 99 déchets non spécifiés ailleurs
08 00 00 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 01 00 déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis
08 01 99 déchets non spécifiés ailleurs
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :**
Les emballages avec des restes de produits NON durcis (sans gouttes, nettoyer à la spatule) sont à considérer comme ordures spéciales.
Les emballages complètement nettoyés avec des restes de produits durcis (sans gouttes, nettoyer à la spatule) peuvent être recyclés.
Évacuation conformément aux prescriptions légales.

FR

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.04.2016

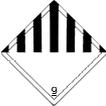
Numéro de version 5

Révision: 29.04.2016

Nom du produit **ASODUR-LE (A-Komponente)**

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

<ul style="list-style-type: none"> · 14.1 Numéro ONU · ADR, IMDG, IATA 	UN3082	
<ul style="list-style-type: none"> · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR · IMDG · IATA 	<p>3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (produit de réaction: résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700), oxyde de glycidyle et d'alkyle en C12-C14)</p> <p>ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (bisphenol A-(epichlorhydrin); epoxy resin(number average molecular weight<700), oxirane, mono[(C12-14-alkyloxy methyl] derivs), MARINE POLLUTANT</p> <p>ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (bisphenol A-(epichlorhydrin); epoxy resin(number average molecular weight<700), oxirane, mono[(C12-14-alkyloxy methyl] derivs)</p>	
<ul style="list-style-type: none"> · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR, IMDG, IATA 	<div style="display: flex; align-items: center; gap: 10px;">   </div> <ul style="list-style-type: none"> · Classe · Étiquette 	<p>9 Matières et objets dangereux divers.</p> <p>9</p>
<ul style="list-style-type: none"> · 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA 	III	
<ul style="list-style-type: none"> · 14.5 Dangers pour l'environnement: · Polluant marin : · Marquage spécial (ADR): · Marquage spécial (IATA): 	<p>Oui</p> <p>Signe conventionnel (poisson et arbre)</p> <p>Signe conventionnel (poisson et arbre)</p> <p>Signe conventionnel (poisson et arbre)</p>	
<ul style="list-style-type: none"> · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Indice Kemler : 	<p>Attention: Matières et objets dangereux divers.</p> <p>90</p>	
<ul style="list-style-type: none"> · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC 	Non applicable.	
<ul style="list-style-type: none"> · Indications complémentaires de transport : 	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus	
<ul style="list-style-type: none"> · ADR · Quantités limitées (LQ) · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels 	<p>5L</p> <p>3</p> <p>E</p>	
<ul style="list-style-type: none"> · "Règlement type" de l'ONU: 	UN3082; MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.; 9; III	

FR

(suite page 8)

Nom du produit **ASODUR-LE (A-Komponente)**

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Prescriptions nationales :**
- **Classe de pollution des eaux :**
Classe de danger pour l'eau 2 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 2) : polluant
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Contact :** Stéphanie Hordebise
- **Acronymes et abréviations:**
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2
Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2
Skin Sens. 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1
Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2
Aquatic Chronic 3: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 3
- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**